

Adex-K

-

Aucun(e)(s).

le 10-février-2014

01

-

-

Poudre de lutte contre l'incendie pour les incendies de classe A, B, C et E.

Aucun connu.

UTC CCS Manufacturing Polska sp. z o.o.

ul. Kolejowa 24, 39-100 Ropczyce, Polska

Téléphone: 0048 (17) 22 10 211

Télécopie : 0048 (17) 22 10 230

msds-rop@fs.utc.com

Responsable HSE

0048 667 660 611

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Pas de classification pour les dangers physiques.

Pas de classification pour les dangers sanitaires.

Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux. Une surexposition prolongée ou répétée aux poussières peut entraîner une bronchite chronique et une pneumonie chronique.

Irritation du nez et de la gorge. Irritation des yeux et des muqueuses.

Aucun(e)(s).

Aucun(e)(s).

Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Sans objet.

N'est pas une substance ou un mélange PBT ou vPvB.

Sulfate dammonium	64 - 70	7783-20-2 231-984-1	-	-
-	-	-	-	-
Mica	> 2	12001-26-2	-	-
-	-	-	-	-
Dihydrogéoorthophosphate d'ammonium	20 - 23	7722-76-1 231-764-5	-	-
-	-	-	-	-

: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Non disponible.

Les poussières irritent l'appareil respiratoire et peuvent entraîner la toux et des troubles respiratoires. En cas de symptômes, sortir au grand air. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

Contact avec les poussières : Laver la zone avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Poussière dans les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se produit, obtenir une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Irritation du nez et de la gorge. Irritation des yeux et des muqueuses. Toux.

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

Le produit est un moyen d'extinction des incendies. Il ne brûle pas et n'alimente pas la combustion.

Aucune mesure spécifique n'est nécessaire, ce produit servant à lutter contre les incendies.

Sans objet.

Pas de risque d'incendie.

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Aucune mesure particulière.

Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux.

Éviter toute formation de poussières. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

Éviter le rejet dans l'environnement aquatique.

Aspirer la matière déversée. Les aspirateurs utilisés dans ce cadre doivent être équipés de filtres HEPA. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation de poussières. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains après l'usage. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Conserver dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ranger l'extincteur en position verticale et ne pas en empiler plus de trois. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Lire et suivre les recommandations du fabricant.

Poudre de lutte contre l'incendie pour les incendies de classe A, B, C et E.

Mica (CAS 12001-26-2)	MAK	10 mg/m ³	Fraction inhalable.
Mica (CAS 12001-26-2)	VME	3 mg/m ³	
Mica (CAS 12001-26-2)	VME	10 mg/m ³ 10 mg/m ³	Poussière totale. Poussière respirable.
Sulfate dammonium (CAS 7783-20-2)	VME	5 mg/m ³ 10 mg/m ³	Fraction alvéolaire. Fraction inhalable.
Sulfate dammonium (CAS 7783-20-2)	VME	3 mg/m ³ 10 mg/m ³	Fraction alvéolaire. Fraction inhalable.
Mica (CAS 12001-26-2)	VME	3 mg/m ³	Fraction alvéolaire.

Dihydrogénéorthophosphate d'ammonium (CAS 7722-76-1)	Plafond	10 mg/m3	Aérosol
Mica (CAS 12001-26-2)	Plafond	0,5 mg/m3	Fibres respirables.
	VME	0,1 mg/m3	Fibres respirables.
Sulfate d'ammonium (CAS 7783-20-2)	Plafond	10 mg/m3	Aérosol
Sulfate d'ammonium (CAS 7783-20-2)	MPT (VLA-ED)	3 mg/m3	Fraction alvéolaire.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.
Mica (CAS 12001-26-2)	VME	3 mg/m3	Fraction alvéolaire.
Mica (CAS 12001-26-2)	VME	3 mg/m3	Poussière respirable.
Sulfate d'ammonium (CAS 7783-20-2)	VME	4 mg/m3	Poussière respirable.
		10 mg/m3	Poussière inspirable.
Mica (CAS 12001-26-2)	VME	10 mg/m3	Inhalable
		0,8 mg/m3	Alvéolaire.

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Suivre les procédures standard de surveillance.

Non disponible.

Non disponible.

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de poussières. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'exposition.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle préconisent de minimiser le contact avec la peau. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Porter un vêtement de protection approprié. Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle préconisent de minimiser le contact avec la peau.

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire approprié à filtre antiparticules (type P2).

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Respecter toutes les instructions de surveillance médicale.

Endiguer les déversements, empêcher toute libération et respecter les réglementations nationales concernant les émissions.

Solide.
Poudre fine.
Divers.
Sans odeur.
Non disponible.
4,5 d'une solution aqueuse à 5 %
Non disponible.

Non disponible.

Sans objet.
Sans objet.
Sans objet.

Sans objet.

Sans objet.

Sans objet.
Sans objet.
Non disponible.
Soluble dans l'eau, mais l'adjuvant silicié retarde la dissolution.
Non disponible.

190 °C (374 °F)

Sans objet.
Non-explosif.
Non comburant.

1000 - 1300 kg/m³

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

Stable aux températures normales.
Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Températures supérieures au point de fusion. Le contact avec les alcalis.
Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts. Métaux alcalins. Magnésium. Eau.
Ammoniac. Oxydes de soufre. Oxydes de phosphore. Oxydes de carbone.

L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Cependant, l'ingestion accidentelle du contenu peut provoquer un sentiment d'inconfort.

La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.

La poussière ou la poudre peut irriter la peau.

Les poussières peuvent irriter les yeux.

Irritation des yeux et des muqueuses. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes.

Risque d'irritation oculaire, cutanée et respiratoire.

Les poussières peuvent irriter la peau.

Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation.

Aucunes informations disponibles.

Les poussières peuvent irriter la peau.

Aucunes informations disponibles.

Non disponible.

Aucunes informations disponibles.

Aucun connu.

Aucun connu.

Sans objet.

Aucun connu.

Les troubles respiratoires et de la peau existants, tels que la dermatite, l'asthme et les maladies pulmonaires chroniques peuvent potentiellement être aggravés par une exposition.

Ce produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

Non disponible.

Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.

Non disponible.

Non disponible.

Non disponible.

Le produit est partiellement soluble dans l'eau. Peut se disperser dans l'environnement aquatique.

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

16 05 09 Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

N'est pas listé.

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).

PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).

PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : très persistante et très bioaccumulable.

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuses
Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS)

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Aucun(e)(s).

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont considérées comme exactes à la date de publication. Les informations ont pour but de décrire les exigences du produit en termes d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Aucune garantie expresse ou implicite n'est accordée. Ces informations ne sauraient constituer une garantie pour quelque propriété spécifique au produit que ce soit. En outre, toute information obtenue dans une base de données est sujette à modification et peut être périmée par rapport aux informations de la FDS disponible directement auprès d'UTCFS.